

FICHE DE RE-INSCRIPTION
Saison 2022-2023
(du 5 septembre 2022 au 1er juillet 2023)



Période de réinscription : du lundi 20 juin au dimanche 31 juillet 2022

Elève :	enfant	<input type="checkbox"/>	adulte	<input type="checkbox"/>
Prénom	NOM			
..... / /	âge :	sexe : F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Niveau scolaire :
Date de naissance	en début de saison	à la rentrée de septembre		
Responsable légal, si élève mineur :	Monsieur	<input type="checkbox"/>	Madame	<input type="checkbox"/>
Prénom	NOM			

Coordonnées :	
Adresse postale	
Code postal	Ville
Tél 1 :	(.....)
	père/mère/autre
Tél 2 :	(.....)
	père/mère/autre
Email 1 :	(.....)
Indispensable pour recevoir les communications de l'école.	père/mère/autre
Email 2 :	(.....)
	père/mère/autre

Cours individuel :		
Instrument 1	Professeur	Jour et horaire prévu : <input type="text"/>
Instrument 2	Professeur	Jour et horaire prévu : <input type="text"/>
(cours du lundi au samedi)		

Formation musicale :	
<input type="checkbox"/> Eveil (FM & chant choral) (cours d'1 h. le mercredi matin, horaire 10h-11h / 10h30-11h30 / 11h00-12h00 selon l'âge et le niveau)	<input type="checkbox"/> FM seul. (cours d'1 h. le mercredi)

Pratiques collectives	
<input type="checkbox"/> Chœur d'enfants (CP - 14 ans) (1h., le mardi de 17h00 à 18h00)	<input type="checkbox"/> Atelier vocal (15 ans min.- adultes) (1h., le lundi de 20h00 à 21h00)

Pour finaliser le dossier d'inscription, vous devez :

- préciser le type de paiement :

<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> 1x (annuel)	<input type="checkbox"/> virement bancaire (1x.)
	<input type="checkbox"/> 3 (trimestriel)	Attention : les chèques doivent impérativement avoir le même montant et le nom de l'élève au dos. (Voir tableau à la suite).
	<input type="checkbox"/> 10x (mensuel)	

- joindre à cette fiche dûment complétée, paraphée (pages 1 et 2) et signée (page 3).

- un justificatif de domicile (quittance d'électricité, impôts locaux, etc) ; - votre règlement par chèque(s) à l'ordre de L'Arpège.

Pour les règlements par virement bancaire, le dossier sera pris en compte une fois le compte de L'Arpège crédité. **Marquer obligatoirement le libellé/motif de virement avec: inscription + prénom et nom de l'élève.**

- envoyer ou déposer votre dossier paraphé et signé **AU PLUS TARD LE 31 JUILLET** dans la boîte de L'Arpège à l'adresse suivante :

L'Arpège (Pôle Culturel de la Vallée d'Eure) 7, rue du Château 27120 Pacy-sur-Eure
--

TARIFS saison 2022 / 2023

Disciplines	Frais de scolarité	Cotisation	Total (hors SNA)
Cours individuels (durée :30min.)			
- piano, guitare, violon, flûtes, clarinette, batterie, chant →	303,00 (654,00)	39,00	342,00 (693,00)
- second instrument →	654,00	non	654,00
Pratiques collectives :			
- Chœur d'enfants → (durée : 1 h – niveau CP minimum)	123,00 (idem)	39,00	162,00 (idem)
- Atelier vocal (adultes) → (durée : 1 h - âge minimum : 15 ans)	123,00 (idem)	39,00	162,00 (idem)

FORMULE A				
1 cours individuel →	360,00* (729,00)	39,00	399,00 (768,00)	
+ 1 pratique collective				(* tarif réduit)

Formation musicale			
- Eveil (FM & chant choral) → (3 niveaux - durée : 1 h.)	123,00 (idem)	39,00	162,00 (idem)
- FM seul (solfège) → (sans instrument – durée 1h.)	123,00 (idem)	39,00	162,00 (idem)

FORMULE B				
1 cours individuel →	399,00* (777,00)	39,00	438,00 (816,00)	
+ 1 cours de FM				(* tarif réduit)

FORMULE C				
1 cours individuel →	522,00* (900,00)	39,00	561,00 (939,00)	
+ 1 cours FM + 1 pratique collective				(* tarif réduit)

Paielement en 3 fois ou 10 fois

	(hors SNA)	(hors SNA)
Cours individuel d'instrument/chant:	3 x 114 (3 x 231,00)	10 x 34,20 (10 x 69,30)
Pratique coll./ Eveil / FM seul	3 x 54 (idem)	10 x 16,20 (idem)
FORMULE A	3 x 133 (3 x 256,00)	10 x 39,90 (10 x 76,80)
FORMULE B	3 x 146 (3 x 272,00)	10 x 43,80 (10 x 81,60)
FORMULE C	3 x 187 (3 x 300,00)	10 x 56,10 (10 x 93,90)

Conditions de remboursement

Il est rappelé que toute année scolaire commencée est due dans son intégralité et qu'en cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être fait sauf :

- abandon pour raison de force majeure (mutation professionnelle, maladie grave, etc), l'arrêt devant alors faire l'objet d'un examen par le CA qui statuera sur un remboursement au prorata, étant entendu que tout trimestre commencé reste dû.
- cas particulier d'un nouvel élève débutant et qui « décrocherait » lors du premier mois et qui informerait par écrit le bureau de son arrêt au plus tard le **1er octobre 2022**.

Ces conditions strictes sont dictées par le fait que les heures et la rémunération des enseignants sont arrêtées contractuellement à la suite des inscriptions sans possibilité de modification par l'association avant la rentrée suivante.

Tarif famille nombreuse

Si 3 membres ou plus d'une même famille (père-mère-enfants) prennent un cours individuel d'instrument, une réduction de 10 % au-delà du premier cours d'instrument est appliqué au moment de l'inscription.

La réduction est toujours calculée sur la base du tarif du cours d'instrument seul, hors cotisation qui reste due en totalité, soit 10% de 303 euros. Le prix des autres pratiques (FM ou collectives) n'est pas pris en compte dans la réduction.

Ex: 1 parent et 2 enfants prennent chacun un cours d'instrument
soit $(303 \times 3) + (3 \times 39) - 2 \times (303 \times 10\%) = 965,40$ euros ou lieu de 1026,00 euros.

Merci de contacter le trésorier de l'association par mail avant de remettre les dossiers d'inscription afin de vérifier le juste montant du règlement ou (des) chèques à joindre.

Vos engagements

- *Je dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile.*

(condition indispensable, l'association n'assurant ni vous ni vos biens lors de l'exercice de vos activités musicales.

- *Je m'engage à respecter le règlement intérieur de L'Arpège.*

(disponible sur le site www.larpege.fr)

.....
Date et lieu

.....
inscrire la mention « lu et approuvé »

.....
Signature